



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE
RENOVATION DES PEINTURES DES ECOLES
EST ELEMENTAIRES PASSELEU / LIBERATION
PASSE AVEC LA SOCIETE PPN ENTREPRISE
GENERALE.**

**DÉCISION N° AU-19-298
EN DATE DU 02 AOUT 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au journal LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT, MAPA ONLINE et au Profil Acheteur de la Ville, le 27 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société PPN ENTREPRISE GENERALE jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société PPN ENTREPRISE GENERALE – 3 rue Edouard Vaillant, 93200 SAINT DENIS, représentée par Monsieur HASSAN Ashraf, gérant, le marché de travaux de rénovation des peintures des écoles Est élémentaires Passeleu et Libération.

Le montant du marché s'élève à 90 750.60 € HT (108 900.72 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190802-lmc1H6532H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/08/2019
Date de Publication : 02/08/2019